



Genève, le 16 septembre 2026

Le Conseil d'Etat

3782-2026

Conseil des Etats
Commission de la science, de
l'éducation et de la culture (CSEC-E)
Monsieur Matthias Michel
Président

Par courriel :
stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Concerne : consultation relative à l'avant-projet de modification de la loi sur les écoles suisses à l'étranger (LESE)

Monsieur le Président,

Le canton de Genève remercie la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats de lui avoir donné l'occasion de se prononcer sur l'avant-projet de modification de la loi sur les écoles suisses à l'étranger.

Notre Conseil reconnaît l'importance des écoles suisses à l'étranger pour le rayonnement de la Suisse, la diffusion de son système de formation ainsi que le maintien des liens avec les Suisses de l'étranger. Ces objectifs revêtent un intérêt particulier pour un canton à forte vocation internationale tel que Genève. Par ailleurs, nous saluons les adaptations proposées, qui visent à professionnaliser et harmoniser le recrutement des enseignants et des responsables d'établissement, à renforcer leur sécurité juridique et sociale ainsi qu'à simplifier les processus administratifs pour les écoles concernées. Ces mesures apparaissent de nature à consolider le fonctionnement du réseau des écoles suisses à l'étranger et à préserver la qualité de l'enseignement suisse à l'international.

Cela étant, notre canton n'assume aucun patronage d'école suisse à l'étranger et n'est, à ce titre, pas directement concerné par les modifications proposées. Il n'a dès lors pas d'observations particulières à formuler sur l'avant-projet et prend acte de l'orientation retenue par le Conseil fédéral et la commission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :



Patrick Ferraris

La présidente :



Anne Hiltbold